

Le contrôle des naissances est-il dangereux ?

Chaque jour, nous assistons à de nouvelles prises de position spectaculaires pour ou contre le « birth control ». Ne parlons pas de l'aspect religieux du problème. L'usage des moyens contraceptifs est, moralement, assimilable au divorce. C'est en conscience que le chrétien refuse ou accepte cette facilité. Ce ne sont pas les lois civiles qui ont à commander ou à modifier son attitude. Mais, du point de vue « matériel », peut-on formuler un reproche contre la proposition de loi visant à autoriser la diffusion des méthodes contraceptives et la propagande en leur faveur ?

Alfred SAUVY répond :

CETTE question vitale présente des aspects bien différents, trop souvent mélangés dans l'émotion, la vivacité, la passion, mais non dans la clarté. A tout le moins y a-t-il deux optiques : celle de l'individu et celle de la collectivité.



Sur celle de l'individu (liberté de la conception, morale sexuelle, etc.), aucun avis scientifique n'est possible. Personnellement, je réprovoque une loi répressive et considère comme un objectif souhaitable la liberté totale de la conception, que ce soit dans le mariage ou en dehors. Mais c'est le côté le plus facile.

Bien des articles écrits depuis six mois et la proposition de loi Ferrand elle-même contiennent d'étranges erreurs et illusions. On a cité, par exemple, le chiffre de 40.000 décès annuels dus aux avortements, alors que le nombre total, de quinze à quarante-cinq ans, pour toutes causes (y compris tuberculose, cancer, etc.) n'est que de 12.300, sur lesquels quelques centaines seulement dus aux avortements.

Un fléau

L'abrogation pure de la loi entamerait-elle profondément l'avortement ? L'expérience dément cet espoir. En aucun pays, la diffusion, voire l'enseignement des méthodes contraceptives, n'a empêché, ni peut-être même réduit, ce fléau. Le nombre des avortements est élevé en Angleterre, aux Etats-Unis, en Suède, en Suisse, etc. Ces questions de psychologie intime se dérobent au « bon sens ». La distinction simpliste entre enfants voulus et enfants refusés est loin de s'observer dans la pratique.

Qui pense que seul compte l'individu, que l'intérêt de la collectivité ne peut être négligé ? Or, autant les arguments donnés sur la libération de la femme, etc., étaient humains, sensibles, autant ils étaient faibles dès qu'il s'agit de la société.

Une multitude de prévoyances individuelles, en apparence sages, peuvent engendrer une immense folie collective.

La contraception a commencé en France il y a deux siècles, cent ans avant les autres pays. Nos malheurs : 1914, 1940, etc., et bien d'autres — on le saura quelque jour — prennent leur source dans ce décalage d'un siècle, qui a fait vieillir notre population bien avant les autres.

La peur de l'avenir

Parmi les méfaits engendrés par l'excessive stérilité des Français figure, bien plus encore que les défaites militaires ou économiques, leur perte de confiance dans l'avenir. Autrement dit, l'esprit de stérilité s'entretient lui-même comme une véritable maladie. La crispation actuelle du colonialisme ne s'explique pas seulement par des préoccupations matérielles, c'est le comportement d'un pays qui ne pense qu'au passé. La peur de tout, de l'automatisme, du surpeuplement, etc., dans le pays le mieux pourvu, la distillation des récoltes, l'atrophie du logement, etc. ont toutes la même source : la peur de l'avenir.

Moins d'enfants, plus d'heureux, dit-on. Est-ce bien certain ? Le fils unique de 1914-1918 a-t-il été vraiment heureux ? Moins de jeunes,

écrasés par le poids des retraites, sont-ils vraiment plus à l'aise ?

Il faut, tout au moins, que les générations assurent, bon an, mal an, leur remplacement.

Or, nous avons réussi, depuis dix ans, un relèvement sensationnel qui n'a aucun précédent dans l'histoire du monde. Auguste lui-même avait échoué, et Rome...

Le point de vue dit « démographique » n'est pas une abstraction de spécialistes. C'est la vie même.

La société ruse, lésine et vit sur l'imperfection, voire l'insouciance. Si des moyens contraceptifs parfaits étaient trouvés, tous les pays seraient bouleversés par la nécessité d'aider beaucoup plus les « aventuriers » que sont les pères (et mères) de famille.

Que donnerait, en termes de naissances, l'abrogation de la loi de 1920 et la liberté totale ? Le résultat dépend du contexte. Si, dans le même temps, les pouvoirs publics manifestent leur souci de l'enfant, font cesser la politique malthusienne du logement, ouvrent largement les écoles, etc., la natalité ne diminuera pas de façon alar-

Françoise GIROUD répond :

ENFIN ! Enfin ce sujet tabou,

ce sujet explosif que personne n'eût osé aborder il y a encore quelques mois,

le voilà traité sur la place publique où il provoque, curieusement d'ailleurs, la collusion entre Maurice Thorez,

l'abbé Pierre et le R. P. Riquet dans une commune dé-

fense de la fertilité incontrôlée. En vain s'interroge-t-on sur les raisons qui ont pu pousser le leader communiste et sa femme, Jeannette Vermeersch, à désavouer soudain avec tant d'éclat l'action de Jacques Derogy, journaliste commu-

niste attaché à la rédaction de « Libération », dont les travaux sont indiscutablement à l'origine de l'actuel mouvement d'opinion.

Les motifs profonds de cette palinodie, par laquelle M. et Mme Maurice Thorez rompent, en outre, l'un des ponts sur lesquels les commu-



nicains dont nous sommes censés être le bastion, quand on lui dénie la liberté fondamentale de procréer à son gré.

L'esprit de stérilité

Mais où sont ces pays où la natalité aurait été perturbée par la conception contrôlée ? Entre 1932 et 1939, la population de l'Angleterre a augmenté de 1.261.000 unités, alors que, dans le même temps, celle de la France baissait de 230.000 habitants.

Et c'est en France que la loi exercerait ses rigueurs.

Joli résultat, en vérité, et qui suffirait à indiquer combien les lois répressives sont inefficaces lorsque les femmes ne veulent pas avoir d'enfants et que suit l'« esprit de stérilité ».

Au lieu de se cramponner à cette fameuse loi de 1920, on aurait peut-être pu chercher à comprendre comment cet esprit vient aux femmes et pourquoi, depuis la guerre, elles s'en sont peu à peu dégagées. Celles qui ont aujourd'hui vingt ans n'y retomberont pas pour peu qu'on les y aide, et je n'en connais guère qui ne souhaite au moins trois enfants.

Pourquoi ? Parce qu'à cette génération, la terreur et le mépris de toute organisation collective dans lesquels a été entretenue toute la France, se dissipent. Il y a, certes, beaucoup à faire pour que s'organise la garde collective des bébés dans chaque immeuble, pour que la machine à laver et le réfrigérateur collectif soient adoptés, pour que la nourriture soit convenable dans les lycées, convenable dans les cantines, et que le mythe du « déjeuner à la maison » crève, pour que le « ramassage » des enfants en route pour l'école soit institué, pour que se créent des camps analogues aux « campus » américains qui simplifient le problème des vacances, pour que la journée de travail continue soit adoptée.

L'homme ou l'enfant

Autre élément psychologique essentiel : le déclinement auquel les jeunes femmes sont soumises entre « le mari » et « les enfants », dans un pays comme la France où l'homme fut si longtemps roi.

« Encore un enfant et je perds mon mari » est un aveu que les médecins et les confesseurs connaissent bien.

L'homme et l'enfant ne peuvent pas régner ensemble sur le foyer : la fertile Amérique vouée à l'enfant-dieu nous en donne une excellente démonstration. Aussi longtemps que les femmes se sentent coupables lorsque leur bébé pleure la nuit, aussi longtemps qu'elles s'escrimeront à faire taire les enfants « parce que papa est fatigué », aussi longtemps qu'elles percevront cette soude ranque de l'homme contre la femme trop féconde, elles entretiendront l'« esprit de stérilité », si opposé cependant à leur instinct.

Mais les jeunes gens d'aujourd'hui sont en train de réviser notre optique de la vie de famille, des rapports entre époux, du rôle de la femme. Que les jeunes femmes reçoivent le droit à la libre conception, que les jeunes couples aient la faculté de ne pas laisser au hasard le soin de gouverner leur vie, est-ce donc leur faire trop de crédit ?

La France continuera peut-être pendant un temps encore à compter sur les « accidents » pour lui fournir des enfants.

Rien ne l'empêchera de penser qu'elle ferait mieux de compter sur les femmes de demain.

F. G.

MÉDECINS ET STATISTIQUES

LA revue professionnelle Problèmes, éditée par l'Association Générale des Etudiants en médecine de Paris, vient de publier un numéro entièrement consacré aux problèmes de l'avortement. Elle contient en particulier une étude statistique du docteur Netter qui précise :

« Il y aurait en France 50 à 55 % d'avortements par rapport aux naissances, soit entre 400.000 et 450.000 avortements annuels. En 1938, la British Medical Association en recensait 16 à 20 % pour la Grande-Bretagne. »

« La loi française, écrit le docteur

Netter, paraît agir à l'envers du but qu'elle se proposait (...). On peut sans paradoxe soutenir que la loi, telle qu'elle est rédigée, coûte tous les ans et des vies maternelles multiples et des vies potentielles innombrables de nouveau-nés, du fait de la stérilité résultant des avortements faits dans des conditions d'hygiène déplorable. Il est clair que le législateur, en la rédigeant, ne connaissait rien ni aux problèmes médicaux ni aux problèmes sociaux de l'avortement. Le texte de loi qu'il a élaboré est une cause de dénatalité. »

Si, au contraire, les familles ont l'impression que les pouvoirs publics ont changé de politique, redoutent l'enfant ou s'en désintéressent, le pire est à redouter.

Le coup de talon

La situation démographique est beaucoup moins favorable qu'elle ne le paraît. Les naissances, encore un peu gonflées par les répercussions à terme de la guerre, vont baisser au cours des prochaines années.

On peut être pour ou contre l'existence de familles nombreuses. Mais, pour le moment, si toutes les familles qui ont plus de trois enfants limitaient ce nombre à trois, il en résulterait une chute profonde de la natalité, avec une perte de 15 à 20 % à chaque génération.

La perte de la jeunesse serait, pour la France, beaucoup plus grave encore que celle de l'Algérie.

Ainsi, l'objectif est clair : liberté de conception, objectif final, à atteindre par une marche progressive, coïncidant avec des réformes sociales, propres à donner aux Français le moyen et le goût d'élever des enfants.

Par la reprise de sa jeunesse, la France se prépare, discrètement, des lendemains triomphants. Une reculte de la natalité serait le coup de talon sur la tête du noyé, qui est parvenu à sortir sa figure à l'air libre.

Pendant le peu d'années qui me restent à vivre, je ne cesserai d'exploiter aux Français, et surtout aux amis du progrès social, le moins mal possible, ces faits encore si mal connus. Ai-je réussi ? Pas encore. Une démocratie ne se sauve pas malgré elle, mais par sa propre conscience.

A. S.

nistes pouvaient espérer rejoindre des socialistes et des radicaux, mériteraient sans doute d'être explorés. Mais ce n'est pas aujourd'hui notre propos.

Leur travail

Economistes, spécialistes, médecins s'effraient parce que des chiffres inexacts auraient été répandus, parce que le caractère passionnel donné au débat pourrait entraîner l'abrogation pure et simple de la loi de 1920, alors qu'il conviendrait peut-être de la modifier et de confier à des hommes compétents plutôt qu'à des députés de bonne volonté le soin d'en rédiger les nouvelles dispositions.

Faut-il leur faire remarquer qu'il ne tenait qu'à eux d'aborder ce problème sous l'angle de la raison pure mais qu'ils s'en sont bien gardés, et qu'il a fallu l'intervention de quelques « passionnés » pour qu'ils sortent de leur silence prudent ?

C'est fait ? Bravo ! Qu'ils parlent, qu'ils discutent, qu'ils confrontent leurs informations, qu'ils élaborent des projets, qu'ils proposent les éléments d'une bonne loi. C'est leur travail et notre but.

Le problème, tel que le pose Alfred Sauvy, semble se présenter comme un dilemme : soutenir les intérêts de la société, ou défendre le droit à la libre conception.

Quelle horreur que puisse inspirer la condition des femmes livrées aux avorteuses, nous n'insisterons pas si l'on possédait la moindre preuve que l'usage des méthodes contraceptives puisse entraver une natalité si nécessaire à la France.

Encore faudrait-il, dans ce cas, avoir le courage d'ajouter qu'il y a bien de l'hypocrisie à nous rebattre les oreilles avec cette liberté de